

Procès-Verbal de la séance du 14 décembre 2023.

Séance du Conseil municipal du 14 décembre 2023 à 18h30 régulièrement convoqué en date du 7 décembre 2023, sous la présidence de M. le Maire Jean-Marc SARDAT.

Présents : Mmes Jacqueline ANGLARD, Patricia MESQUITA-SILVA, MM. Jean-Marc SARDAT, Jacques BLANCHARD, Rémi GARDÈS, Hervé VALLADIER, Gilles PEYVEL.

Pouvoir : MM. Gérard LEGER à M. Rémi GARDÈS, Richard NUNES à Mme Jacqueline ANGLARD

Excusé : /

Absent : Mme Patricia BILLARD.

Nombre de votants présents : 7

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votes possibles : 9

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline ANGLARD.

Ordre du jour :

Ordre du jour :

- Demandes de subvention à Saint-Etienne Métropole,
- Attribution de chèques cadeaux pour le personnel communal et intervenants,
- Modification des jours d'ouverture de l'Agence postale,
- Indemnité de gardiennage des églises - 2023,
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1er janvier 2024,
- Attribution d'une subvention à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Maurice-en-Gourgois,
- Dissimulation BT Hameau Rohegut ancienne école,
- Travaux de Dissimulation réseaux secs - Rue du Puy Batté,
- Décision modificative n° 3 - Commune,
- Délégation au Maire pour les admissions en non-valeur,
- Convention avec le CDG42 pour l'adhésion au service de médecine préventive,
- Instauration du télétravail,
- Questions diverses.

Préambule :

Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023 a été envoyé à tous les membres du Conseil Municipal.
Aucune observation n'ayant été formulée, ce procès-verbal est adopté.

Délibérations du Conseil municipal :

- Ajout d'un point à l'ordre du jour : Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour : Demande de subvention auprès du Département « Enveloppe de solidarité ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

1 – Demandes de subvention à Saint-Etienne Métropole,

Monsieur le Maire expose : Il est nécessaire de demander une subvention pour le financement des travaux à l'école de Rohegut. Demande de subvention sur le plan de relance métropolitain.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

2 – Attribution de chèques cadeaux pour le personnel communal et intervenants :

M. le Maire expose que les années précédentes, des chèques cadeaux ont été émis pour les employés de la Commune présents et actifs pendant plus de 6 mois durant l'année écoulée. Il propose de réitérer la démarche pour Noël 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le projet d'attribution à l'unanimité.

3 – Modification des jours d'ouverture de l'Agence postale :

Il est proposé après accord des services de l'agence postale, l'ouverture du mardi afin de compléter l'offre auprès des habitants de la Commune.

Les mêmes services seront ainsi proposés du lundi au samedi.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

4 - Indemnité de gardiennage des églises – 2023 :

M. le Maire propose la reconduction de l'indemnité de gardiennage, à savoir un montant de 249.88 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le versement de l'indemnité à l'unanimité.

5 - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1er janvier 2024 :

Les services de l'Etat ont annoncé la généralisation de la M57 à compter du 01 janvier 2024. La M57 est la nouvelle instruction budgétaire et comptable applicable aux budgets de toutes les collectivités, elle remplace l'ancienne M14. Cette nouvelle instruction sera mise en place à compter du 01 janvier 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

6 - Attribution d'une subvention à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Maurice-en-Gourgois :

M. le Maire propose que, comme chaque année, un don soit versé à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Maurice-en-Gourgois en remerciement de leur calendrier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve l'attribution de la subvention d'un montant de 60€.

7 - Dissimulation BT Hameau Rohegut ancienne école :

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'envisager des travaux de dissimulation de réseaux – Hameau de Rohegut ancienne école. Le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut réaliser ces travaux. (montant des travaux estimé à 10 844 € et la participation prévisionnelle de la Commune de 4 337.60 €, le solde étant pris en charge par le SIEL).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

8 - Travaux de Dissimulation réseaux secs - Rue du Puy Batté :

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'envisager des travaux de dissimulation de réseaux secs – Rue du Puy Batté. Le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut réaliser ces travaux. (montant des travaux estimé à 62 608.20 €, la participation de SEM de 22 567.75 € et la participation prévisionnelle de la Commune de 3 461,94 €, le solde étant pris en charge par le SIEL).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

9 - Décision modificative n° 3 – Commune :

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à la modification suivante, dans le cadre du budget 2023 de la Commune : ajustement de dépense de 18 000 € et des modifications de chapitre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

10 - Délégation au Maire pour les admissions en non-valeur :

Le Maire indique qu'en raison d'une créance irrécouvrable d'un montant de 0.24 €, il demande l'admission en non-valeurs de ce titre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

11 - Convention avec le CDG42 pour l'adhésion au service de médecine préventive :

Monsieur le Maire expose que le contrat avec le CDG42 arrive à échéance le 31 décembre 2023. Il propose la signature d'une nouvelle convention à partir du 01 janvier 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

12 - Instauration du télétravail :

A compter du 01 février 2024, la reprise à temps complet de notre secrétaire va nous permettre une réorganisation de son temps de travail et une modification des jours d'ouverture du secrétariat aux habitants de la Commune.

Lundi de 13h30 à 16h30 – Mardi de 09h30 à 12h30 – Jeudi 09h30 à 12h30.

Vendredi : télétravail. (Un point sera fait en fin année 2024).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve les modifications à l'unanimité.

13 - Demande d'une subvention départementale dans le cadre de l'enveloppe de solidarité pour la réalisation de travaux :

M. le Maire présente des devis pour plusieurs travaux d'un montant HT de 16 655 €

Une demande de subvention de solidarité auprès du département sera faite.

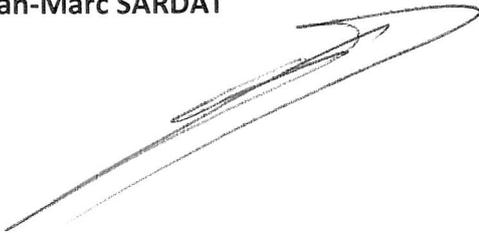
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve les devis et donne pouvoir à M. le Maire pour la demande de subvention.

Questions diverses :

. Vœux de la Commune, le 14 janvier à 10h30 salle du Bourg,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

M. le Maire, président de séance,
Jean-Marc SARDAT



Mme la première adjointe, secrétaire de séance
Jacqueline ANGLARD

